Syndicat cftc Carrefour Market

MÉDAILLE DU TRAVAIL

Les conditions d'ancienneté :

•Médaille ANIA : **20 ans** d'ancienneté dans une ou plusieurs entreprises du secteur agroalimentaire dont au moins 13 ans au sein du Groupe **: 250 €**
•Médaille ARGENT : **20 ans** de carrière professionnelle, dont au moins 13 ans d'ancienneté **: 300 €**
•Médaille VERMEIL : **30 ans** de carrière professionnelle, dont au moins 20 ans d'ancienneté : **450 €**
•Médaille OR : **35 ans** de carrière professionnelle, dont au moins 23 ans d'ancienneté : **600 €**
•Médaille GRAND OR : **40 ans** de carrière professionnelle, dont au moins 26 ans d'ancienneté : **750€**

La démarche est différente selon les régions.

Nouveaux : Simplifiez votre demande en vous rendant sur le site : **https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail**

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le demandeur doit justifier d'un nombre d'années d'ancienneté.

Vous pouvez remplir un formulaire disponible en mairie, sous-préfecture, préfecture ou auprès de votre employeur
Et déposer votre dossier rempli auprès du préfet du département ou de la DIRECCTE du lieu de votre domicile : avant le 1 er mai ou le 15 octobre
Ou à votre direction avant le 15 septembre ou le 15 mars.

www.cftc-carrefourmarket.fr, retrouvez-nous également sur Facebook et Intagram pour toute l'information en 1 clic